



PETANQUE – Règlement MONDIAL BARBERO 2019

Version au 15 août 2019

Article 1

Le Fréjus International Pétanque, club affilié à la FFPJP, est l'organisateur du MONDIAL BARBERO, compétition classée dans la catégorie EVENEMENTIEL intégrée au calendrier fédéral de la FFPJP, qui se déroulera les 19 et 20 août 2019 à Fréjus (Var). Il est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés au sein de la FFPJP ou membres des pays affiliés à la FIPJP.

Article 2

Le MONDIAL BARBERO est soumis à la réglementation des concours EVENEMENTIEL et placé sous la responsabilité du délégué de la FFPJP. L'organisation en est assurée selon les normes établies par le présent Règlement.

Article 3

Le MONDIAL BARBERO est limité à 64 équipes en triplettes pour la compétition masculine et à 32 équipes en doublettes pour la compétition féminine. Les équipes participantes seront issues du tournoi qualificatif qui s'est déroulé le juillet 2019 et désignées sur invitation par le Comité Exécutif du FIP.

Article 4

Les équipes et leur composition doivent être annoncées au moins quinze jours avant le début de la compétition. Cependant cette composition pourra être partiellement ou totalement modifiée jusqu'au début du tirage au sort.

Article 5

La licence de chaque joueur ou joueuse, devra être déposée auprès des responsables désignés par le Comité Exécutif du FIP avant le tirage au sort. Les joueuses ou joueurs seront, le cas échéant, susceptibles d'avoir à justifier leur nationalité. La fédération concernée est responsable de cette justification. D'éventuelles sanctions à ce propos seront donc appliquées à la fédération. En cas d'absence de licence, la joueuse et le joueur devront s'acquitter d'une amende de 10€ auprès du délégué de la FFPJP.

Article 6

Le MONDIAL BARBERO se déroule selon le Règlement de jeu de la FFPJP, avec les dispositions spécifiques pour les parties disputées en temps limité.

Article 7

Les joueurs d'une même équipe devront porter les tenues fournies par l'organisateur à l'exception des maillots distinctifs de champions internationaux ou nationaux.

Il est interdit aux joueuses, joueurs, délégués et arbitres de fumer, de consommer des boissons alcoolisées et d'utiliser un téléphone portable dans l'enceinte des terrains.

Un maximum de trois publicités est autorisé sur le haut de la tenue des joueurs. Le logo du fabricant textile n'est pas considéré comme une publicité.

Article 8

Le jour et l'heure du tirage au sort pour la phase qualificative et l'ordre des parties seront fixés par le Comité Exécutif. Le tirage au sort se déroulera en amont du MONDIAL BARBERO, notamment pour organiser des opérations de communication.

La phase qualificative permet de sélectionner 32 équipes pour le concours masculin et 16 équipes pour le concours féminin. La formule retenue est celle des parties limitées au temps (1 heure + 1 mène minimum).

La compétition se poursuivra selon le tableau établi à l'issue des parties qualificatives (1 à 16 pour la finale A ; 17 à 32 pour la finale B concernant le concours masculin ; 1 à 8 pour la finale A ; 9 à 16 pour la finale B concernant le concours féminin) en fonction des résultats, et suivant le mode de déroulement retenu à l'avance par le Comité Exécutif.

Les poules des 8^e de finale du concours masculin et les poules des quarts de finale du concours féminin seront constituées selon le classement de la phase qualificative.

Mondial Messieurs – Poule 8^e de finale

Poule A : 1, 8, 9, 16

Poule B : 2, 7, 10, 15

Poule C : 3, 6, 11, 14

Poule D : 4, 5, 12, 13

Mondial Dames – Quart de finale

Poule A : 1, 4, 5, 8

Poule B : 2, 3, 6, 7

Mondial Messieurs - Quart de finale

1^{er} Poule vs 2^e Poule. Tirage au sort par chapeaux. 4 premiers de poule dans chapeau 1 (Position 1A, 1B, 1C, 1D) et 4 deuxièmes de poule dans chapeau 2 (Position 2A, 2B, 2C, 2D). 1A vs 2A ; 1B vs 2B ; 1C vs 2C ; 1D vs 2D. 2 équipes dans la même poule ne pourront pas s'affronter en quarts de finale.

Mondial Dames et Messieurs – demi-finales

1^{er} Poule A vs 2^e Poule B

1^{er} Poule B vs 2^e Poule A

Tableau Finale B Messieurs (17 à 32) :

1^{re} partie : 17 vs 32 ; 18-31 ; 19-30 ; 20-29 ; 21-28 ; 22-27 ; 23-26 ; 24-25

Tableau Finale B Dames (17 à 32) : 1^{re} partie : 9 vs 16 ; 10-15 ; 11-14 ; 12-13

Toute équipe refusant de disputer l'une quelconque des parties est disqualifiée pour toute la suite de la compétition et les résultats précédemment obtenus dans la même phase du championnat sont annulés. En cas de contestation du motif de l'absence, la décision finale appartient au Jury de la compétition.

Article 9

Toutes les parties qualificatives du MONDIAL BARBERO se jouent au temps (1 h + une mène) sur un seul terrain cadré. Si une équipe atteint 13 points en moins d'une heure, elle sera déclarée vainqueur. Les parties ne pouvant se terminer sur un match nul, il sera disputé deux mènes supplémentaires si aucune équipe n'a atteint 13 points.

Le but doit être lancé à 1 mètre du fond de jeu et à 50 cm des lignes latérales. Le but qui sort du cadre attribué est annulé.

Une boule est nulle dès qu'elle sort entièrement du cadre affecté.

Article 10

Les équipes classées de 33 à 64 pour le concours masculin et de 17 à 32 pour la compétition féminine seront éliminées à l'issue de la phase qualificative qui se déroulera de la manière suivante : 5 parties eu temps pour le concours masculin et 4 parties au temps pour le concours féminin.

Article 11

La dotation pour le MONDIAL BARBERO est répartie selon la ventilation des gains expliquée ci-dessous. Tous les gains seront payés par chèque bancaire et remis individuellement à chaque joueur qui devra signer sa feuille de gains.

BARBERO MASCULIN Concours A Principal de 1 à 16 Gains payés à la partie perdue				BARBERO MASCULIN Concours B de 17 à 32 Gains payés à la partie perdue			
	Joueur	Par tour	Total		Joueur	Par tour	Total
Vainqueur	2000	6000	6000	Vainqueur	150	450	450
Finaliste	1000	3000	9000	Finaliste	100	300	750
Demi-finaliste	400	2400	11400	Demi-finaliste	80	480	1230
Quart de finaliste	250	3000	14400				
Huitième de finaliste	200	4800	19200				
BARBERO FEMININ Concours A Principal de 1 à 8 Gains payés à la partie perdue				BARBERO FEMININ Concours B de 9 à 16 Gains payés à la partie perdue			
	Joueuse	Par tour	Total		Joueuse	Par tour	Total
Vainqueur	600	1200	1200	Vainqueur	100	200	200
Finaliste	300	600	1800	Finaliste	60	120	320
Demi-finaliste	200	800	2600	Demi-finaliste	40	160	480
Quart de finaliste	120	960	3560				

Article 12

En cas de forfait général d'une équipe, le score de 13-7 sera appliqué pour le résultat de la partie. Si une équipe doit se retirer de la compétition en cours du Mondial, le jury délibèrera.

Article 13

Les horaires de la compétition sont les suivantes :

Lundi 19 août 2019

Phase qualificative – Round 1 H – 9h30 (32 t)

Phase qualificative – Round 2 H – 11h (32 t)

Phase qualificative – Round 1 F – 15h (16 t)

Phase qualificative – Round 3 H + Round 2 F – 16h30 (16+16 t)

Phase qualificative – Round 3 H + Round 3 F – 18h (16+16 t)

Phase qualificative – Round 4 H – 20h (32 t)

Phase qualificative – Round 4 F - 21h20 (16 t)

Animation : feu artificiel à 22h30

Phase qualificative – Round 5 H – 23h (32 t)

Mardi 20 août 2019

Finale B tableau H (places de 17 à 32 – 8e de finale) : 8h (8t)

Poule Huitièmes de finale H (1^{re} partie) : 9h30 (8t)

Poule Quart de finale F (1^{re} partie) : 9h30 (4t)

Finale B tableau H (places de 17 à 32 – quart de finale) : 9h30 (4t)

Finale B tableau F (places de 9 à 16 – quart de finale) : 9h30 (2t)

Poule Huitièmes de finale H (partie GG/PP) : 11h30 (8t)

Poule Quart de finale F (partie GG/PP) : 11h30 (8t)

Poule Huitièmes de finale H (partie Barrages) : 14h30 (4t)

Poule Quart de finale F (partie Barrages) : 14h30 (2t)

Finale B tableau H (places de 17 à 32 – demi-finale) : 14h30

Finale B tableau F (places de 9 à 16 – demi-finale) : 14h30

Quart de finale H : 16h30

Finale B tableau H (places de 17 à 32 – finale) : 16h30

Finale B tableau F (places de 9 à 16 – finale) : 16h30

Demi-finales H et F : 18h

Finale F – 20h30

Finale H – 22h30

Article 14

Il sera constitué un Jury qui sera composé du délégué de la FFPJP, des deux arbitres désignés par la FFPJP et de deux membres du Comité Exécutif du FIP. En cas de contestation ou de litige avant ou durant la compétition, le Jury statuera sur les questions à résoudre. La réunion sera décidée par le délégué de la FFPJP et il siègera valablement dès lors que trois de ses membres au moins seront présents. Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 15

Le règlement disciplinaire s'applique au bout de 5 minutes de retard une fois la partie lancée au coup de sifflet du corps arbitral. Passé ce délai, la pénalité s'accroît d'un point par cinq minutes de retard même en cas de reprise de la partie à la suite d'une

interruption pour un motif quelconque.

Pour tous les autres points de règlement il y a lieu d'appliquer le règlement du jeu pétanque ainsi que le règlement Administratif et Sportif de la FFPJP.

Article 16

L'organisateur fournira des tenues (hauts) à toutes les équipes présentes selon les tailles communiquées par les participants. Les joueuses et joueurs devront porter les tenues fournies par le FIP. Une dérogation est accordée aux champions internationaux, champions nationaux et aux délégations étrangères.

Article 17

Chaque joueuse et joueur devra s'acquitter d'une redevance de 10€ qui sera encaissé lors du dépôt des licences. Cette somme ne sera pas reversée dans la dotation. En cas d'absence de licence, une amende de 10€ par licence manquante sera appliquée par le délégué de la FFPJP. La joueuse et le joueur devra alors présenter une pièce d'identité.

Fait à Fréjus le 15 août 2019